

# UFR.STAPS UNIVERSITE LYON 1

## LICENCE STAPS 2<sup>ème</sup> ANNEE

### Fiche détaillée de mise en stage *UE pratique de l'intervention – secteur management*

Les étudiants de 2<sup>ème</sup> année inscrits dans l'UE3LTC1 pratique de l'intervention, **secteur management**, doivent réaliser un stage au sein d'une Organisation Sportive.

Le stage fera l'objet d'une **convention** officielle entre l'Université Lyon 1 – ufrstaps et l'association d'accueil du stagiaire.

#### **Structure de stage :**

L'étudiant doit trouver lui même la structure d'accueil pour réaliser son stage ; il peut s'agir d'un magasin d'articles ou de matériel de sport (secteur de la Distribution des Articles de Sport), d'une organisation organisant, gérant, vendant du loisir sportif (Club ou entreprise commerciale), d'une organisation d'évènementiel sportif, d'un club sportif amateur ou professionnel.

#### **Modalités de stage :**

- Durée : 40 heures minimum..... (qui seront à attester par la structure d'accueil)
- Horaires et jours d'intervention : non imposés. Le stage peut s'effectuer sous forme groupée (ex : vacances scolaires...) ou sous forme régulière (chaque week-end ou en semaine régulièrement...) L'accord est à trouver avec la structure de stage
- Missions de stage : elles doivent relever du domaine du management (l'encadrement technique de groupe ne rentre pas dans ce cadre). Les tâches proposées par la structure de stage doivent être acceptées par l'enseignant(e). C'est un préalable à la signature de la convention.
- Rémunération : il s'agit d'un stage obligatoire (d'une durée inférieure à 2 mois) dans la formation de l'étudiant, une éventuelle rémunération ou gratification du stagiaire n'est pas prévue dans ce cadre et ne relèverait que de la responsabilité de l'association.
- Encadrement du stagiaire : le stagiaire est placé sous l'autorité d'un tuteur de stage qui servira de référent pour son intervention ; ainsi le stagiaire saura à qui s'adresser pour obtenir toutes informations et conseils pour son intervention. Le stagiaire doit avoir en charge la réalisation de tâches liées au fonctionnement de l'organisation. L'idée est de guider puis donner de plus en plus de responsabilités et d'autonomie au stagiaire, même dans un cadre défini par la structure. Le stagiaire ne doit pas uniquement rester en observation... Par ailleurs, le stagiaire aura l'occasion de découvrir (observation) tous les aspects de l'organisation et du fonctionnement de la structure d'accueil, guidé et informé par son tuteur de stage.
- Evaluation du stagiaire : le stage de l'étudiant sera évalué par l'enseignant lors d'un oral de 20 minutes durant lequel il lui faudra procéder à une présentation complète de sa situation de stage, selon un plan proposé, et à l'aide d'un support de communication. L'étudiant sera évalué sur son dossier de stage et sa prestation orale (CCF2), sur sa connaissance de sa structure d'accueil, sa capacité à décrire et analyser les tâches effectuées et les observations faites sur le fonctionnement de la structure, sur sa capacité à mettre en perspective le stage réalisé avec sont projet d'étude et de professionnalisation.  
Le tuteur de stage évalue le stagiaire à partir d'une grille fournie. Cette évaluation rentre dans la note finale de l'étudiant.

#### **Enseignant responsable :**

L'enseignant responsable ne se rend pas sur les lieux de stage.